

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
28 FEVRIER 2013  
Compte-rendu**

**Membres titulaires présents :** Mmes BOUCHER Maryse, SIDERATOS Claudine, JARDRY Suzette, GARNEAU Janine, LAGARDE Isabelle, CORDAILLAT Françoise, AUBRIT Marie-Claire, ROCHAIS Anne-Marie,  
MM. LEGER Pascal, MONNET Lionel, JAULIN Pierre, BAUDET Pierre, GUERN Joël, NEMIRI Brahim, MICHONNEAU René, GAURIEAU Francis, PROVOST Jean-Jacques, PUAUD Gérard, VINSONNAUD Jean-Michel, TESSONNEAU Pierre, JOLLY Patrick, BAUDET Jean-François, GOY Jean, WAYE Guy, MARRAUD Jean-Luc, CHAILLE DE NERE Jean, BOUTIN Christian, MASSE Bernard, BARUSSAUD Albert, GADRAT Christian, DECELLE Guy, COUSSY Jean-Marie, ROUX Didier, CHABOT Jacques, TAPON Serge, MOUCHEBOEUF Michel, DESSE Bernard, BARBOT Jean-Pierre, BOBE Pierre, GAUNEAU Patrick, VERGNION Philippe, MATRAT Christian, DEAU Loïc, HUNEAU Patrick, DAMOUR Christophe, GERBIER Jean-Paul, FAVREAU Patrick, GOHIN Christian, VARENNE Michel, HUGUES Jacky.

**Membres suppléants présents :** Mmes BAUDY Michèle, IMBERT Pascale, RULLEAU-LECHOPIER Christine.

MM. PRISSET Christian, TETOIN Gaël, ROUSSELLIERE Joseph, COULOUMY Joël, GALLAIS Denis, BARON Frédéric, RAVAIL Pierre, ARSICAUD Laurent, GAILLARD Eric, CHABOT Jean-Michel, LEYMARY Jean-Michel, CHAUVIN Thierry, DUBROCA Allain, FAURE Jean-Marie.

**Assistaient à la séance :**

Melle d'ARLHAC Caroline, M. LATOUR Arnaud.

**Etaient excusés :**

M. CHATELLIER Dominique, Mme GOUFFRANT Marie-Hélène, M. de CASTELBAJAC Dominique, M. PORTRAIT Bernard.

**Pouvoirs :**

M. VIGNERIE René (Barbezieux) a donné pouvoir à M. GUERN Joël (Barbezieux), Mme GIRELLI Martine (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MICHONNEAU René (Barbezieux).

M. le Président souhaite la bienvenue aux délégués dans cette nouvelle salle des fêtes qui a été inaugurée il y a moins d'une semaine. Il laisse ensuite la parole à M. le Maire de Boisbreteau.

M. le Maire souhaite la bienvenue aux membres de l'Assemblée.

**Désignation d'un secrétaire de séance**

M. Chaillé de Néré se propose en tant que secrétaire de séance.

Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.

**Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 31 janvier 2013**

Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.

M. le Président présente les décisions prises entre le 24 janvier et le 20 février 2013.

***Choix du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour l'opération d'amélioration de l'offre aquatique du territoire et la réalisation du siège de la CdC4B***

M. le Vice-Président en charge du sport introduit la délibération avant de laisser la parole à M. Latour.

M. Latour, après un rappel de la procédure du concours de maîtrise d'œuvre, laisse ensuite Mme Barreau-Marcelle, de la SAEML Territoire Charente, présenter les trois projets architecturaux.

Elle indique que l'étude s'est effectuée à partir de dossiers rendus anonymes et elle précise que les critères principaux sont ceux-ci : insertion du projet dans l'environnement du site, qualité architecturale, respect de la demande en terme de surface et fonctionnalité. Elle détaille pour chaque groupement les réponses aux critères du programme. Le groupement BVL a répondu le plus justement à tous ces critères et a été le mieux noté par le jury.

Un délégué demande si l'architecte retenu, BVL, a dépassé l'enveloppe prévue.

M. le Président répond qu'on ne peut d'ores et déjà le savoir. Le jury a retenu un mandataire qui présente un projet et indique à ce stade qu'il sera dans l'enveloppe financière imposée.

M. Boutin souhaite connaître la dimension de la façade.

Mme Barreau -Marcelle répond que la façade fait 7.4 mètres de hauteur sur 45 mètres.

M. le Président rappelle que les esquisses présentées ne sont pas figées et que certains détails pourront être modifiés selon la volonté de la collectivité malgré le fait que le parti pris architectural restera présent.

M. Nemiri demande quelle est la nature de chaque espace représenté par une couleur sur le plan d'implantation.

Mme Barreau -Marcelle détaille les différentes emprises foncières que sont l'équipement aquatique (en bleu), les espaces de la communauté de communes, la tranche conditionnelle de l'espace forme d'un côté puis les espaces de stationnement en jaune, l'accès principal en violet, les bâtiments techniques (rose), les espaces vides (vert).

M. Nemiri pose la question de la circulation des entrées et sorties du site par les piétons et les voitures.

Mme Barreau -Marcelle indique que l'entrée principale se situe dans l'angle du bâtiment et celle des véhicules sera faite à l'aide d'un éventuel giratoire.

M. Nemiri précise que les écoles sont proches et souhaite connaître les dispositions prises pour faciliter les déplacements des écoliers vers la piscine.

M. le Président assure que le cahier des charges précisait qu'une liaison douce devait être prise en compte dans les accès vers le site et notamment par un départ de la voie verte. Il précise que celle-ci pourrait relier celle qui est en projet à la commune de Barbezieux vers son centre-ville. Il rappelle par ailleurs que le lancement des appels d'offres se fera fin 2014, ce qui laisse le temps d'affiner ces éléments.

Un délégué souhaite connaître les dimensions des bassins.

Mme Barreau-Marcelle répond que ces données, mentionnées dans le cahier des charges, indiquaient un bassin extérieur de 313 m<sup>2</sup> avec 5 lignes d'eau qui est destiné à être ouvert une dizaine de mois par an et un bassin intérieur ludique de 125 m<sup>2</sup>.

Mme Jardry demande si le rond-point positionné dans les esquisses est inclus dans le budget.

M. le Président répond que tel n'est pas le cas car il pourra s'agir tout autant d'un tourne à gauche ou à droite, selon l'avis du Conseil Général en la matière. Les études n'en sont pas encore à ce stade.

M. le Vice-Président conclut cette délibération en remerciant les représentantes de la SAEML du travail accompli.

*Les membres du Conseil approuvent le projet de délibération à l'unanimité (contre : 0 ; Abstention : 4).*

### **Individualisation des contributions au compte 6554 dans le cadre du financement des frais de fonctionnement de l'école privée Sainte Marie de Barbezieux**

M. le Président présente la délibération.

*Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.*

### **Débat d'orientations budgétaires 2013**

M. le Président introduit la délibération et donne la parole à M. Latour qui présente le contexte induit par le projet de loi de finances 2013 (Les éléments de la présentation du rapport financier rédigé pour le Conseil Communautaire et disponible sur le site internet cdc4b.com).

M. le Président insiste sur le fait que les effets de la diminution des dotations de l'Etat sur le budget de la CdC4B se feront sentir très fortement à partir de 2014, il est donc nécessaire de réfléchir dans l'année aux différents leviers possibles et notamment par la redistribution sur le territoire du fonds de péréquation FPIC qui vient compenser les pertes de DGF. M. le Président informe d'ailleurs l'Assemblée que les premiers débats à ce sujet auront lieu lors des prochaines commissions services aux communes.

M. le Président poursuit par la présentation des orientations gouvernementales pour 2014 en insistant sur ce que contiendra l'acte 4 de la décentralisation avec le renforcement du bloc communal par une incitation forte à la mutualisation.

M. Latour présente ensuite le rapport financier sur les bases et les taux.

M. J.F. Baudet demande s'il ne serait pas raisonnable d'envisager des reports d'investissements tels que celui du château par exemple afin de se laisser le temps de reconstituer un excédent.

M. le Président rappelle que les trois grands projets structurants que sont le Château, la piscine et les travaux des écoles sont financés par l'emprunt. Il ajoute que ces grands investissements n'auront que peu d'impact sur les coûts de fonctionnement et pourraient générer des économies de fonctionnement à terme. Actuellement, les coûts liés au chauffage du château sont très élevés car il n'y a pas d'isolation.

Mme Cordailat ajoute que dans le cas d'un report de ces projets, une partie des subventions liées seraient perdues.

M. Marraud aborde la difficulté pour les collectivités de faire appel à l'emprunt et demande quelle est la situation aujourd'hui.

Monsieur le Président répond que la Caisse des Dépôts et Consignations notamment a décidé d'augmenter le nombre de prêts accordés. Il prend l'exemple du projet de l'hôpital de Barbezieux qui est resté bloqué longtemps parce que le coût des emprunts était trop élevé. Aujourd'hui, les taux étant plus bas et les durées proposées plus longues, le projet peut se remettre en marche. De plus, l'annonce de la création du Fond Public d'Investissement permet de penser que les collectivités pourront bénéficier de taux très bas. Le contexte semble donc plus favorable actuellement.

M. Marraud insiste sur le fait qu'il est important de rester vigilant.

M. le Président rappelle que trois choses restent importantes : la capacité d'investissement de la CdC4B, la possibilité d'obtenir des financements par l'emprunt mais également par les subventions sans lesquelles une très grande partie des projets ne pourraient pas voir le jour. Cependant, il est évident qu'il est nécessaire de rester prudent. D'autant plus que le budget 2012 n'est pas à prendre comme référence étant donné qu'il correspond à une période de transition.

Mme Sideratos estime quant à elle qu'il est tout de même à considérer comme une alerte.

M. le Président rappelle qu'un contrôle de gestion n'a pas eu le temps d'être mis en place l'année passée mais qu'il est en train de s'installer dans chaque service.

M. Latour précise que le compte administratif 2012 n'est pas seulement le reflet de ce qui serait tentant de nommer dérive car une grande partie du déficit a tout de même été absorbé mais il est évident que des ajustements sur les attributions de compensations ou des aléas comptables au sein du budget des écoles notamment ont pu faire évoluer les bilans financiers dans un sens comme dans un autre. Le CA 2013 sera un indicateur plus juste, toutes les écritures comptables entre la CdC et ses communes seront réalisées.

Un délégué mentionne que tout cela ne signifie pas non plus que la bonne gestion des communes sur les écoles doit être remise en cause car il estime que l'on ne peut pas faire d'économies sur le poste scolaire.

M. le Président répond que la CdC4B a tout de même une marge d'économie sur quelques achats mais elle ne peut être de 400 000 euros. Il ajoute qu'il faudra alors aller chercher des recettes supplémentaires pour financer les services par le budget général.

Mme Sideratos demande si des services ne pourraient pas être supprimés tel que celui du SPANC, par transfert au SHEP.

M. Latour répond que le service cité est autonome car c'est un SPIC, il est donc doté d'un budget annexe, il n'a donc pas d'impact sur le budget général.

M. Gohin demande si les sommes qui seront versées aux entreprises non retenues dans le marché de l'offre aquatique étaient prévues.

M. le Président répond en précisant que ces sommes avaient été votées précédemment en Conseil communautaire mais qu'elles sont moins élevées que celles habituellement pratiquées et que le nombre d'entreprises retenues était de trois contre 5 possibles réglementairement.

Mme Sideratos intervient au nom de M. Vignerie afin de mettre en lumière les difficultés d'investissements des collectivités telles que Barbezieux qui, du fait des charges de centralité, ont toujours dû resserrer leurs dépenses. C'est ce que connaît maintenant la CdC avec la gestion de nombreux services et c'est une situation nouvelle pour certains délégués communautaires.

M. le Président demande que le Conseil se positionne sur les leviers présentés.

A cet effet, il informe l'Assemblée qu'une réunion sur le fonds de péréquation aura lieu le 07 mars, que la tarification des services sera préalablement étudiée dans les différentes commissions mais que le principe de l'augmentation de la TEOM, avant que son taux ne soit voté au prochain Conseil Communautaire, doit d'abord être validé ce soir.

Mme Sideratos manifeste son désaccord sur une augmentation du taux de la TEOM car elle estime qu'étant donné le contexte national, l'impact sur les ménages sera trop fort.

M. le Président rappelle que la proposition faite sur la TEOM émane du Bureau qui a voté une augmentation de 120 000 euros par an sur deux ans.

M. Jaulin ajoute que l'équivalent de cette augmentation sur les ménages est de l'ordre de 10 à 20 euros par an et par ménage.

M. J.F. Baudet intervient pour signaler qu'il y a un déséquilibre entre cette augmentation à faire subir aux ménages et le niveau de qualité de service plutôt à la baisse de Calitom.

M. le Président répond qu'il est important de ne pas mélanger les responsabilités de chacun. Il pense également que la CdC4B est certainement l'un des seuls territoires de Charente à ne pas mettre en adéquation le niveau de la TEOM avec le coût réel du service de Calitom. Il rappelle par ailleurs que la CdC4B propose de nombreux services et que les administrés en sont très demandeurs.

M. Masse propose que la durée d'étalement de cette augmentation soit faite sur trois ans.

M. le Président indique que c'était l'une des hypothèses évoquées par les membres du Bureau mais que l'unanimité du Bureau a voté pour la solution proposée aujourd'hui au Conseil.

M. Hugues intervient en indiquant que le Bureau a voté à l'unanimité un lissage sur deux ans.

M. le Président ajoute que certains membres du Bureau souhaitaient une application sans lissage. M. le Président propose de passer au vote qui s'effectue, après discussion, à main levée.

M. Gohin ayant demandé dans quelle condition le vote avait été effectué en Bureau réponse lui a été donnée, à main levée.

*Les membres du Conseil approuvent le projet de délibération à la majorité (Contre : 9 ; abstention : 2).*

***Avis sur la fusion des communautés de communes du Montmorélien, du Pays d'Aubeterre et du Pays de Chalais avec extension aux communes de Châtignac, Rioux-Martin, Saint Laurent des Combes et Yvriers***

M. le Président présente la délibération.

*Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.*

***Ouverture d'un poste d'adjoint technique pour la cuisine de Barbezieux***

M. le Président présente la délibération.

*Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.*

***Demande de subvention au titre du FNADT pour le fonctionnement des RSP de Barbezieux et de ses antennes de Brossac, Baignes et Blanzac***

M. le Président présente la délibération.

M. Vinsonnaud s'étonne de la complexité de la démarche et du manque de réponse de l'Etat sachant que c'est bien la Préfecture qui a proposé ce dispositif à la mairie de Blanzac.

M. Jaulin renchérit en présentant à son tour les contraintes relevées pour la mise en place d'un Relais de service public au sein de sa mairie. Il ajoute que c'est une réelle charge pour la commune et qu'il ne faut pas considérer que la recette compense la totalité des dépenses.

M. Vinsonnaud se pose alors la question du rôle de l'élu local à l'avenir sachant qu'il est de plus en plus sollicité par les pouvoirs publics sans pour autant obtenir les aides financières adéquates.

*Les membres du Conseil approuvent le projet de délibération à l'unanimité.*

### ***Choix du cabinet pour le suivi animation du Programme d'Intérêt Général***

M. le Vice-Président en charge de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'environnement et du logement présente la délibération.

*Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.*

### ***Voirie communale et communautaire : travaux complémentaires 2013***

M. le Président présente la délibération.

*Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.*

### **Questions diverses**

M. le Président informe l'Assemblée qu'une réunion au sujet de la réforme des rythmes scolaires a réuni les maires concernées, le Conservatoire et le centre socio culturel, les enseignants et les parents d'élèves afin de débattre sur le sujet car cette réforme aura des impacts sur l'organisation des services périscolaires et ceux proposant des activités de loisirs extra scolaires aux enfants du territoire. Il présente l'avis des enseignants et des parents qui souhaitent et que cette réforme soit l'occasion de proposer de réelles activités. Il présente également l'avis de cette assemblée qui a décidé à l'unanimité de voter le report de la mise en œuvre de la réforme à la rentrée 2014.

Monsieur le Président rend également compte du résultat des élections professionnelles pour la représentation des agents à siéger au Comité Technique qui ont eu lieu le 27 février. Il annonce que 80% des agents, avec 121 suffrages exprimés, ont voté pour deux sièges pour le syndicat FO et un siège pour la CFDT. Il remercie les agents de la CdC4B qui ont organisé cette élection.

M. le Président informe également l'Assemblée qu'une commission scolaire s'est réunie le 27 février dans laquelle a été abordé l'avenir de l'école de Pérignac. Il présente les différentes hypothèses permettant de maintenir ou non l'école dans la commune et informe que la commission n'a pas abordé l'hypothèse de la fermeture de l'école. Il annonce que deux réunions sur le sujet sont déjà programmées avec les maires, les enseignants et les parents d'élèves afin d'en faire ressortir une décision.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.**

Jean CHAILLE DE NERE  
*Secrétaire de séance*

